

International Côte d'Ivoire

Bombardement de Bouaké en 2004 : les familles des victimes portent plainte contre un marchand d'armes

Pierre Lepidi

Le Monde, 1^{er} septembre 2026

Vingt-deux ans après l'attaque qui a tué neuf militaires français, fin 2004, en Côte d'Ivoire, une plainte a été déposée, mardi 1^{er} septembre à Paris, contre Robert Montoya, un marchand d'armes accusé d'avoir organisé l'exfiltration de pilotes biélorusses.



Le camp de la force française « Licorne », à Bouaké, en Côte d'Ivoire, le 10 novembre 2004, quatre jours après son bombardement. PHILIPPE DESMAZES / AFP

Vingt-deux ans après les faits, la vérité va-t-elle enfin émerger ? Dix personnes, survivants et familles de victimes, du bombardement sur le cantonnement militaire français de Bouaké, en Côte d'Ivoire, le 6 novembre 2004, ont déposé plainte, mardi 1^{er} septembre, au tribunal judiciaire de Paris. Leur but : comprendre comment, et avec quelles complicités éventuelles, les auteurs de l'attaque aérienne, qui avait provoqué la mort de neuf soldats français et d'un civil américain, et fait 38 blessés, ont réussi à s'enfuir après leur arrestation au Togo et leur signalement aux autorités françaises.

La plainte vise Robert Montoya, un ancien gendarme de la cellule antiterroriste de l'Elysée, bien connu dans les réseaux de la « Françafrique ». Installé sur le continent africain depuis une vingtaine d'années, il était vendeur d'armes au Togo au moment des faits. Aujourd'hui, cet homme, qui fut notamment conseiller spécial du président ivoirien Laurent Gbagbo (2000-2011), vivrait entre Lomé et Alger.

Né en 1948 à Sidi Bel Abbès (Algérie), Robert Montoya aurait d'abord fourni à la Côte d'Ivoire les avions de type Soukhoï-25 ayant bombardé Bouaké. « *Les deux tiers des marchés militaires de la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2004 ont transité par Darkwood, sa société basée à Lomé* », indiquait un rapport de l'ONU du 7 novembre 2005. Mais la fourniture de ces avions n'était pas illégale, puisque l'embargo sur les livraisons d'armes à la Côte d'Ivoire a été décrété après les faits, en novembre 2004.

« Jamais entendu par la justice »

Robert Montoya est, en revanche, poursuivi pour entrave à la saisine de la justice et recel de malfaiteurs. La justice devra déterminer s'il a participé à l'exfiltration des pilotes biélorusses auteurs du bombardement de Bouaké, en demandant notamment à sa secrétaire, une russophone d'origine ukrainienne, de récupérer ces hommes à la frontière entre le Togo et le Ghana pour les conduire à Lomé.

« *Le nom de Robert Montoya est cité à 126 reprises dans les 140 pages du réquisitoire de mise en accusation [rédigé en amont du procès qui s'est tenu en 2021], assure Patrick Ramaël, avocat des victimes. Mais aucune infraction n'a été retenue à son encontre lors du jugement, et il n'a jamais été entendu par la justice française.* »

Si cette nouvelle instruction débouche sur un procès, il s'agira du deuxième concer-

nant l'affaire du bombardement de Bouaké. En 2021, après une instruction laborieuse de dix-sept années, la cour d'assises de Paris a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité Yury Sushkin, l'un des deux pilotes biélorusses auteurs de l'attaque. Deux Ivoiriens, le colonel Patrice Ouei et le capitaine Ange Gnanduillet, ont également été reconnus coupables d'assassinats et sanctionnés de la même peine.

Mais, en l'absence des trois accusés (Ange Gnanduillet serait mort en 2016, selon deux avis de décès retrouvés par l'Agence France-Presse), de nombreuses questions sont restées sans réponse. « *Ce procès a laissé un sentiment d'amertume et d'incompréhension, se souvient Alexia Capdeville, partie civile, dont le père Philippe, adjudant-chef dans l'armée française, a été tué pendant l'attaque. On ne sait toujours pas qui sont les commanditaires du bombardement de Bouaké ou qui a donné l'ordre à Robert Montoya d'exfiltrer les pilotes au Togo. Nous avons perdu des parents, des proches. Les responsables, eux, sont toujours en liberté.* »

L'affaire est sensible. Pour comprendre le contexte dans lequel s'est déroulée l'attaque aérienne, il faut remonter à septembre 2002, lorsque, après un coup d'Etat avorté, la Côte d'Ivoire est scindée en deux : le Sud, tenu par les forces armées de Côte d'Ivoire (FA-CI), fidèles au président Laurent Gbagbo, et le Nord, contrôlé par les Forces nouvelles, acquises à Alassane Ouattara et à Guillaume Soro.

Dans le cadre d'accords de défense, la France lance alors l'opération « Licorne », une force d'interposition destinée à protéger

ses ressortissants et à soutenir l'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire. Près de 4 600 soldats tricolores sont déployés sur le territoire, notamment dans le campement Descartes de Bouaké, au centre du pays.

Le 6 novembre 2004 à 13 h 20, deux Soukhoï-25 appartenant aux FACI survolent à deux reprises le détachement français. Le repérage terminé, l'un des deux avions effectue un vol piqué et lâche ses roquettes sur les installations. C'est un déluge de feu. « *Très vite, des hommes s'efforcent d'éteindre l'incendie pour éviter l'explosion des munitions*, écrit le journaliste Thomas Hofnung dans *Bouaké, le dernier "cold case" de la Françafrique* (Fayard, 2024). *Le capitaine Philippe Gattucci a le temps d'apercevoir les bâtiments détruits, dont l'un menace de s'écrouler. Et aussi ce soldat encore assis sur un banc, immobile. Mort sur le coup. Bientôt, on relève une victime. Puis, deux, trois et d'autres encore...* »

La réponse des autorités françaises ne se fait pas attendre. Moins de deux heures plus tard, la France riposte en bombardant l'aviation ivoirienne sur l'aéroport de Yamoussoukro, aux mains des FACI. La nuit suivante, une première occasion d'arrêter les auteurs du bombardement de Bouaké est manquée.

Occasions manquées

Quinze hommes originaires d'Europe de l'Est (deux Russes, quatre Biélorusses et neuf Ukrainiens) sont contrôlés à l'aéroport militaire d'Abidjan par les forces françaises. Ils

se présentent comme des « conseillers techniques » auprès du ministre de la défense ivoirien. Malgré leurs doutes, les soldats français reçoivent l'ordre de les remettre au représentant du consulat de Russie, qui les libère.

Dix jours plus tard, le 16 novembre 2004, une nouvelle occasion de les interpeller se présente. Cette fois, ce sont les autorités togolaises qui informent leurs homologues français qu'elles retiennent, à la frontière togolohannéenne, un groupe d'individus composé de ressortissants biélorusses et ivoiriens, arrivés à bord d'un minibus en provenance de Côte d'Ivoire.

Ces huit hommes se font passer pour des « mécaniciens agricoles », mais François Boko, ministre de l'intérieur du Togo, n'y croit pas. Il prévient l'attaché de sécurité intérieure de l'ambassade de France à Lomé que des Slaves venant d'être arrêtés pourraient être impliqués dans l'attaque de Bouaké.

L'attaché de défense en poste à l'ambassade de France à Lomé, la direction du renseignement militaire, le commandant de la force « Licorne » et l'ambassadeur de France au Togo sont également alertés. A Paris, l'information se répand comme une traînée de poudre au sein des services de sécurité, mais également au sein des ministères de la défense, des affaires étrangères et de l'intérieur. Mais rien ne se passe.

Pendant l'instruction de l'affaire, Claude Taxis, attaché de sécurité intérieure de l'ambassade de France à Lomé, a déclaré avoir eu pour instruction de sa hiérarchie « *précisément de ne rien faire et de ne pas s'occuper de cette affaire* ». Idem pour les représentants de la direction du renseignement

militaire et de la direction générale de la sécurité extérieure au Togo.

Deux semaines après leur arrestation, les Biélorusses sont remis en liberté et disparaissent dans la nature. « *Comment expliquer que la France les a laissés partir*, s'interroge Patrick Ramaël. *Leur arrestation par les forces togolaises est remontée à Paris en empruntant quatre canaux différents. Il y a forcément quelqu'un en haut lieu qui a pris la décision de ne rien faire.* »

Cités à la barre comme témoins lors du procès de 2021, Dominique de Villepin (ministre de l'intérieur) et Michel Barnier (affaires étrangères), ainsi que plusieurs conseillers de l'Elysée, se sont renvoyé la responsabilité. Michèle Alliot-Marie (défense) a reconnu avoir été informée, mais, selon son cabinet de l'époque, il était juridiquement impossible d'arrêter les ressortissants biélorusses au Togo.